



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 décembre 2010

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 9 décembre 2010, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 14 décembre 2010 en séance ordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 13

M. Gérard ZIPPERT, maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM. Romain BURRUS, Annie MICHEL, Etienne ADLOFF, Anne-Marie BELENFANT, Maximilien ZAEPPFEL, Sébastien ROSSI, Pierre-Nicolas MERSIOL, Philippe SCHUHLER, Guy JACOB

Absents excusés : 6

M. Michel DIETRICH qui donne procuration au Maire
Mme Myriam WINKLER, qui donne procuration à Mme Christiane SCHEPPLER,
Mme Corinne HOFF, qui donne procuration à Mme Anne-Marie BELENFANT
M. Jean-Marie GLEITZ, qui donne procuration à Philippe SCHUHLER
Pierre LEVYCKYJ, Olivier KEMPF

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Mme Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

M. le maire obtient l'autorisation du Conseil municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Point 8 : Déclaration préalable pour la pose d'une fenêtre de toit - résidence le Grain Noble
- Point 9 : Consultation d'un architecte pour les travaux de rénovation de l'ancienne école maternelle

ordre du jour

1	Intervention de Mme Christine GUIONIE au sujet de la Mission de protection des eaux souterraines du Piémont.....	2
2	Approbation du Conseil Municipal du 16 novembre 2010.....	2
3	Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels	2
4	Acquisition du bâtiment de la Poste	3
5	Demande de subvention des Copains d'accords.....	3
6	Cadeau de départ à la retraite de l'ancien percepteur Jean-Pierre RICK.....	4
7	Décisions modificatives.....	4
a)	Budget principal - dépense sur le compte réseau eau	4
b)	Budget principal de la Commune - travaux effectués en régie pour la Maison des Compagnons	4
c)	Budget principal de la Commune - maison des compagnons.....	4
d)	Budget principal de la Commune - capital des emprunts	5
e)	Budget annexe zone des hangars - constatation des stocks	5
f)	Budget annexe zone artisanale du Wasen - constatation des stocks	5
8	Déclaration Préalable pour la pose d'une fenêtre de toit - Résidence Le grain Noble	5
9	Consultation d'un architecte - travaux ancienne école maternelle et préau vitré	6
10	Divers	6
a)	Droit de préemption urbain.....	6
b)	Prochaines réunions	6

c) Calendrier des festivités 2011	6
d) Demande de M. FROGER GOURDON - Compagnon	6

1 Intervention de Mme Christine GUIONIE au sujet de la Mission de protection des eaux souterraines du Piémont

Mme GUIONIE, chargée de mission de protection des eaux souterraines intervient pour le compte du SDEA afin de présenter les enjeux de sa mission au Conseil municipal.

L'objet de cette mission est de répondre à un problème de qualité des ressources en eau potable. Mme GUIONIE présente au Conseil Municipal la carte de qualité des eaux souterraines établie par la région alsace qui retrace les niveaux de qualité de la nappe phréatique. Dambach-La-Ville fait partie d'un secteur pollué, avec plus de 50 mg par litre de nitrates sur un puits qui est fermé à la consommation.

Ce captage est classé prioritaire parmi 500 dans toute l'Europe, dont 4 parmi le secteur du Piémont des Vosges du bas-Rhin, par L'Europe (Directive Cadre sur l'Eau) et par l'Etat français (Grenelle de l'Environnement) et il est impératif de mettre en place des actions visant à restaurer la qualité de ressource en eau d'ici à 2015.

C'est pourquoi l'objectif de la mission est :

- de modifier les pratiques des utilisateurs des produits phytosanitaires (engrais azotés et pesticides)
- d'animer et de coordonner des actions pilotes à titre démonstratif ou incitatif en s'adressant à une large palette d'acteurs
- d'aider à développer de nouvelles actions fondées sur une démarche participative et volontaire

pour restaurer la qualité de l'eau des captages.

2 Approbation du Conseil Municipal du 16 novembre 2010

Le procès verbal du 19 octobre 2010, et transmis aux conseillers avec l'invitation à la présente séance, est adopté à l'unanimité.

3 Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

La Commune de Dambach-La-Ville s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du document unique. Pour ce projet, qui devrait représenter deux jours de travail au total, il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le pilotage de ses travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie à l'intérieur des services, administratif, technique, culturel, et des écoles et pour partie à l'externe, avec le recours de la société DEKRA pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le fonds national de prévention de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'EvRp ;
- veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, tant par les personnels que par les intervenants extérieurs, spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de Dambach-La-Ville, mobilisera sur deux jours, plus de 5 personnes.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRCAL.

Le Conseil Municipal décide

- d'autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- D'autoriser la ville à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser le Maire à signer la convention afférente.

4 Acquisition du bâtiment de la Poste

La poste souhaite vendre son bâtiment professionnel qu'elle possède en copropriété avec la Commune ;

Vu l'estimation du bâtiment établie le 15/10/2010 par les services du Domaine qui s'élève à 231 000 € ;

Vu que la Poste a donné accord pour le céder au prix de 231 000 €,

Vu la contrepartie locative que pourrait obtenir la Commune et l'avantage d'en posséder la pleine propriété :

- Au RDC, la Poste restera locataire pour 85 m² pour un loyer de 7.452€HT/an (bail ferme 6 ans)
- A l'étage la Commune pourra escompter un loyer de 600 € par an, pour un logement de 92 m²

Vu que l'état de conservation du bâtiment est satisfaisant ;

Le Conseil Municipal, après délibération et vote,

Décide à l'unanimité

- D'acquérir le terrain bâti sis 2 rue du Bernstein, section 15 parcelle 367 au prix de 231 000 € TTC ;
- De prévoir les crédits permettant le paiement du bâtiment au budget 2011
- Charge le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette acquisition

5 Demande de subvention des Copains d'accords

L'association « Les copains d'accords » sollicite, en date du 1^{er} décembre, une subvention financière exceptionnelle pour l'organisation du Concert de Noël.

Elle justifie sa demande du fait de l'intervention nouvelle d'un metteur en scène professionnel, ainsi que de techniciens éclairagistes, l'objectif étant pour elle de donner un nouvel élan et un éclat exceptionnel à ce concert du 10^{ème} anniversaire.

L'investissement étant important, et l'association souhaitant, d'un commun accord, utiliser le plateau à des fins caritatives, une aide de 300€ est sollicitée.

Le Maire rappelle que l'association bénéficie déjà du soutien technique et administratif de la Commune (préparations diverses par les agents, envoi des invitations...).

Vu la participation de plusieurs associations de chant et de musique à ce concert, et proposition de la Commission administrative de verser la subvention de 300 €.

Vu qu'il s'agit d'une date anniversaire pour ce 10^{ème} concert de Noël qui est organisé,

Le Conseil municipal

Décide, après délibération et vote,
de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Les Copains d'Accords », étant précisé que cette subvention est destinée à l'événement qui fédère l'ensemble des associations musicales de la Commune.

6 Cadeau de départ à la retraite de l'ancien percepteur Jean-Pierre RICK

Vu l'avis de la Commission administrative qui propose, au vu des cadeaux de départ versés cette année à d'autres personnalités de la Commune, de prévoir un cadeau d'un montant de 250 € ;

Vu les bonnes relations que la Commune a entretenues avec le percepteur,

Le Conseil Municipal,

Décide d'affecter la somme de 250 € pour un cadeau de départ à la retraite de M. RICK, ancien percepteur.

7 Décisions modificatives

a) Budget principal - dépense sur le compte réseau eau

L'automate de contrôle d'Hélios a détecté une anomalie dans notre comptabilité.

Cette anomalie concerne notre actif dans lequel subsiste un montant au compte 21531 (39 220,28 €) concernant des réseaux eau (adduction en eau potable de la zone UX acquise par la Sté HAULLER J.

L'imputation de ce montant est erronée, le compte 21531 le concernant le réseau eau non suivi dans le budget communal.

Cette opération concerne un paiement de 2009 de 39 220,28 € au SDEA, opération qu'il convient suite au transfert de compétence de considérer comme étant une subvention d'équipement, le réseau appartenant au SDEA.

Il convient, encore cette année de **corriger cette imputation par ouverture de crédits budgétaires par décision modificative** selon les préconisations suivantes :

dépenses d'investissement : compte 20417 - opération 36 : + 39 220,28 €

recettes d'investissement : compte 21531 - opération 36 : + 39 220,28 €

b) Budget principal de la Commune - travaux effectués en régie pour la Maison des Compagnons

Sommes imputées en fonctionnement du fait de leur nature et à répercuter en investissement :

Section de fonctionnement :

C/023 (virement à la section d'investissement) : + 1 500,00

C/722 (Travaux en régie) - chap 042 : + 1 500,00

Section d'investissement :

C/2313 - chap 040 - (travaux en cours) : + 1 500,00

C/021 (virement de la section de fonctionnement) + 1 500,00

c) Budget principal de la Commune - maison des compagnons

Avance forfaitaire du marché concernant le lot - Entreprise DUBOIS

Section d'investissement :

En recettes :

C/238 - chap 041 : + 7 315,00 €

En dépenses :

C/2313 -- chap 041 : + 7 315,00 €

d) Budget principal de la Commune - capital des emprunts

La renégociation de nos deux emprunts auprès du Crédit Mutuel impacte sur le montant du capital des emprunts à rembourser et inscrits au c/1641 (les crédits sont insuffisants au budget)

C/1641 (remboursement du capital des emprunts) : + 200 €
C/020 (dépenses imprévues d'investissement) : - 200 €

e) Budget annexe zone des hangars - constatation des stocks

La fin d'année civile arrivant, il s'agit de constater les stocks dans notre zone des hangars et pour ce faire de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : C/023 : - 17 980,00 €
Recettes : C/71355 - chap 042 : + 17 980,00 €

Section d'investissement :

Recettes : C/021 : - 17 980,00
Dépenses : C/ 3555 chap 040 : + 17 980,00

f) Budget annexe zone artisanale du Wasen - constatation des stocks

La fin d'année civile arrivant, il s'agit de constater les stocks dans notre zone des Wasen et pour ce faire de prendre la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses : C/023 : + 164 000,00 €
Recettes : C/71355 - chap 042 : + 164 000,00 €

Section d'investissement :

Recettes : C/021 : + 164 000,00
Dépenses : C/ 3555 chap 040 : + 164 000,00

8 Déclaration Préalable pour la pose d'une fenêtre de toit - Résidence Le grain Noble

M. le Maire expose au Conseil Municipal le contentieux en matière d'urbanisme pour la résidence Grain Noble sise sur la route des Vins.

L'acquéreur d'un logement a effectué la pose d'une fenêtre de toit sans autorisation de travaux.

Un voisin ayant remarqué ces travaux l'a signalé en mairie. La mairie a donc demandé de déposer une déclaration de travaux de régularisation. Lors de l'instruction de ce permis, l'architecte des bâtiments de France a émis un avis défavorable par avis simple.

M. le Maire, sollicite l'avis du Conseil municipal quant à une éventuelle dérogation.

Le Conseil municipal,

après délibération et vote à raison de 15 voix pour et de deux abstentions,

décide de suivre l'avis de l'Architecte des bâtiments de France et par conséquent de refuser l'installation de cette fenêtre de toit.

Le pétitionnaire aura l'obligation de remettre la toiture en l'état.

9 Consultation d'un architecte - travaux ancienne école maternelle et préau vitré

Vu la Commission bâtiment qui s'est tenue le samedi 11 décembre 2010 en mairie,
Et la proposition de la Commission de réaliser des travaux sur des bâtiments fonctionnels,

Le Conseil Municipal,

Décide de recourir à un maître d'œuvre pour les missions d'étude, et de suivi du chantier de rénovation de l'ancienne école maternelle, ainsi que le changement de sol et de vitrage du préau vitré.

Le chiffrage des travaux sera soumis au Conseil Municipal pour validation.

Charge le maire de lancer la consultation pour retenir un bureau de maîtrise d'œuvre.

10 Divers

a) Droit de préemption urbain

La Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption lors des ventes suivantes :

- Vente par M. BOULANGER Pierre d'un terrain non bâti sis section 15 - parcelle 381 d'une superficie de 1,69 ares au lieu-dit Schutzenrain (route du Vin)
- Les conjoints FILSER aux époux LEFEBVRE de SAINT-PRIX (95) pour le terrain bâti situé au n°5 de la rue de l'Ours - section 16 parcelle 92, d'une superficie de 5,16 ares
- Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg à la CDC du Bernstein pour les parcelles n° 127 et 205/10 sises section 37, d'une superficie respective de 147,94 ares et de 193,99 ares
- M. et Mme VANDERSCHAVE à M. SCHMITT et Melle ROCHETEAU de Baldenheim pour la parcelle n°840 sise section 15 d'une superficie de 11,80 ares.
- BURRUS Jacques à la CDC du Bernstein pour la parcelle n° 122 sise section 37, d'une superficie de 39,41 ares
- BURRUS Romain à la CDC du Bernstein pour les parcelles n° 123, 124 et 125 sises section 37, d'une superficie respective de 69,77 ares, de 271,54 ares et de 47,63 ares

b) Prochaines réunions

Une réunion de la commission « Foyer culturel Georges MEYER » est programmée le lundi 20 décembre à 14H 30 en mairie, en présence du CAUE, M. BAYER.

c) Calendrier des festivités 2011

Le calendrier des festivités 2011, élaboré avec les associations est distribué à l'ensemble des conseillers municipaux.

d) Demande de M. FROGER GOURDON - Compagnon

M. FROGER GOURDON, sculpteur sur pierre de l'Union Compagnonnique, devant présenter un projet d'admission dans l'Association propose de réaliser un blason héraldique et de l'offrir à la Commune de Dambach-La-Ville.

Le Conseil municipal prend acte de cette offre et propose d'installer la sculpture sur le bâtiment de la Laube.

La séance est levée à 20H45.

La secrétaire de séance,
Christiane SCHEPPLER

Le président de séance,
Gérard ZIPPERT :